



CONTRAT D'ADHESION SAISON 2018 / 2019 :

La saison 2018/2019 commence le lundi 10 septembre 2018 et se termine le samedi 29 juin 2019. Elle comprend un cours par semaine en dehors des jours fériés et des vacances scolaires. Le choix du créneau lors de la signature du contrat est définitif. Il ne peut être modifié qu'après accord amiable avec un autre adhérent. Le centre se réserve le droit de supprimer un créneau si le nombre d'inscrit est inférieur à 8.

REGLEMENT :

Pour les forfaits annuels (uniquement), il existe des facilités de paiement (3 échéances en septembre, décembre et mars). Les chèques remis lors de l'inscription, ne seront en aucun cas récupérables. Excepté en cas de mutation professionnelle ou de contre-indication médicale définitive (donc non temporaire). Le remboursement se faisant au prorata des cours restants à partir de la date du certificat médical qui aura été présenté au plus tard dans les 15 jours.

DOCUMENTS REMIS :

L'adhérent atteste qu'il lui a été remis le règlement intérieur ainsi que le tarif de toutes les prestations proposées par le centre.

A fournir lors de l'inscription : un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités du centre, le règlement (espèces ou chèques bancaires).

TOTAL HT :

TVA :

TOTAL TTC:

Chèques à l'ordre de : Centre Aquagym de Mayet

COURS n° :

ASL :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

VILLE :

CP :

EMAIL :

TEL :

Lu et approuvé

Date

Signature